



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG.2/6
15 août 1988

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion du Comité
Socio-économique

Athènes, 27-29 septembre 1988

**PROPOSITION DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET
DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES POUR 1989**

PNUE

Athènes, 1988

Le présent document n'est pas une traduction officielle du Service des
Conférences et du Conseil d'Administration du PNUE.

Le présent document n'a pas été édité officiellement par le Service des
Conférences et du Conseil d'Administration du PNUE.



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG.2/6
15 août 1988

FRANCAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion du Comité
Socio-économique

Athènes, 27-29 septembre 1988

PROPOSITION DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET
DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES POUR 1989

PNUE

Athènes, 1988

I DONNEES DE BASE

1. Le plan de travail et le budget du PAP pour la période biennale 1988-1989, contenus dans le document UNEP/WG.170/9, ont été présentés lors de la Réunion des structures focales nationales du PAP, tenue à Split du 24 au 26 juin 1987. La réunion a discuté et adopté le plan de travail et le budget proposés avec quelques amendements mineurs et les a recommandés à la réunion des Parties contractantes pour approbation.

2. La Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes, tenue à Athènes du 7 au 11 septembre 1987, a discuté le plan de travail et le budget du PAM et de ses composantes. La réunion a approuvé entre autres les recommandations relatives aux activités du PAP dans la période 1988-1989 et le budget du PAP pour 1988. En ce qui concerne l'année 1989, la réunion a adopté le budget total du PAM et a instruit le Bureau élargi comment le répartir (UNEP/IG.74/5).

3. La réunion a autorisé le Bureau élargi de prendre en compte, lors de l'examen des propositions budgétaires pour 1989, tous les fonds disponibles comme base pour le financement des programmes. La réunion a recommandé au Bureau d'accorder la priorité, lors de la répartition des fonds, aux activités du Programme et notamment à celles qui ont une fonction catalytique et qui peuvent attirer des fonds supplémentaires.

II ETAT ACTUEL DES ACTIVITES DU PAP

Un rapport détaillé sur la mise en oeuvre du Programme en 1987 et un rapport sur l'état d'avancement des activités du PAP dans la période janvier-juin 1988 sont présentés dans deux documents particuliers, à savoir UNEP(OCA)/MED WG.2/4 et UNEP(OCA)/MED WG.2/5.

III STRATEGIE GENERALE, OBJECTIFS ET METHODES DE TRAVAIL DU PAP EN 1989

La stratégie générale, les objectifs et les méthodes de travail du PAP dans la période biennale 1988-1989 ont été présentés en détail lors de la Réunion des structures focales nationales du PAP, tenue à Split en juin 1987 (UNEP/WG.170/8). Dans le présent document est donc donnée une version abrégée du document sus-référent, enrichie et complétée des expériences acquises dans la période janvier 1987-juin 1988, tout particulièrement dans la partie se rapportant à la réorientation des activités du PAP vers la planification intégrée et la gestion des zones côtières méditerranéennes.

1. L'objectif principal du PAP dans la période à venir est de contribuer, conjointement avec les autres programmes du PAM, à un développement des zones côtières méditerranéennes sans préjudice à l'environnement (ce qui implique une utilisation optimale des ressources et la protection et l'amélioration du milieu méditerranéen), et ce par le biais de la planification intégrée en tant qu'outil pour une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement.

2. La stratégie de base pour atteindre l'objectif sus-mentionné peut être résumée comme suit:

- a) conformément à l'intérêt et les besoins exprimés par les Parties

contractantes et tout en essayant d'assurer les connaissances internationales les plus avancées applicables dans les pays méditerranéens, établir des bases méthodologiques appropriées et développer des outils et des techniques à utiliser dans la planification intégrée et la gestion des zones côtières méditerranéennes;

- b) développer et exécuter des projets de coopération méditerranéenne dans des domaines choisis (atténuation du risque sismique, protection des sols contre l'érosion, gestion écologiquement rationnelle de l'aquaculture, utilisation des sources d'énergie renouvelable);
- c) appliquer les expériences et les résultats obtenus au sein de différentes actions prioritaires dans des zones côtières choisies; établir une coopération directe avec les institutions nationales et locales pour créer les conditions favorables à l'introduction et à la promotion du processus de planification intégrée et de gestion des zones côtières.

3. Le programme sera exécuté en utilisant les méthodes suivantes:

- a) préparation, évaluation et diffusion de documents, rapports, études de démonstration, rapports de synthèse, instructions méthodologiques, lignes directrices, guides;
- b) organisation de réunions d'experts, séminaires, ateliers, tables-rondes à l'intention des décideurs;
- c) envoi de missions d'experts dans les différents pays pour collaborer avec les institutions et experts nationaux sur la recherche de solutions aux problèmes d'intérêt aussi bien pour le pays concerné que pour l'ensemble de la région méditerranéenne;
- d) formulation de propositions de programmes coopératifs à mettre en oeuvre dans des domaines choisis;
- e) formation d'experts;
- f) coopération directe lors de la préparation et la mise en oeuvre du processus de planification intégrée et de gestion des zones côtières (projets pilotes par pays);
- g) participation aux activités menées au niveau du PAM et du CAP/OZC-PNUE.

4. Les projets pilotes par pays constituent une forme nouvelle de coopération du PAP avec les institutions et les experts nationaux et locaux, qui a pour but de créer les conditions favorables à la mise en oeuvre du processus de planification intégrée et de gestion des zones côtières méditerranéennes. Ces projets pilotes se réalisent dans 6 zones pilotes et dans leur cadre sont traitées les questions d'intérêt pour la majorité des Parties contractantes. Les pays-hôtes bénéficieront de documents établis dans le cadre de ces projets, qui seront également utilisés au niveau régional en tant que documents de démonstration servant de base à l'échange d'expériences et à la formation.

L'engagement d'experts et d'institutions participant aux actions prioritaires du PAP, ainsi que l'utilisation des résultats de ces actions et de ceux obtenus par les autres programmes du PAM seront assurés. En dépendance des traits particuliers les sites choisis, la coopération englobera plusieurs actions prioritaires (par exemple, gestion des ressources en eau, atténuation du risque sismique, établissements historiques, gestion des déchets solides et liquides, tourisme et sources d'énergie renouvelable). Une étude de l'état existant et des problèmes de chacun des sites pilotes, les termes de référence pour l'établissement de plans intégrés, l'assistance lors de la préparation de plans et au moins une étude d'impact se rapportant à un projet particulier sont envisagés dans le cadre de chacun des projets pilotes. Une explication des raisons et des objectifs des projets pilotes du PAP est contenue dans le document UNEP (OCA)/MED WG.2/4/Info 2.

5. Les expériences acquises dans la phase initiale des projets pilotes par pays indiquent que lors de la formulation de ces programmes on doit en premier lieu tenir compte des conditions spécifiques prévalant dans ces pays et dans les zones côtières choisies, et tout particulièrement du niveau existant de planification et de gestion. Y sont particulièrement importantes les capacités et les expériences des institutions et des experts locaux. Le PAP vise à harmoniser les activités de la phase initiale des projets avec ces conditions, et ce dans le but de rehausser, à travers une telle coopération, le niveau de connaissances et de faciliter la mise en place de réseaux d'institutions. L'établissement d'importants plans intégrés est prévu seulement après une phase préparatoire qui permettra aux experts locaux de participer activement à l'élaboration des plans, avec le concours et la collaboration des experts internationaux. Cela garantira qu'un plan intégré, une fois établi, sera réalisable et réalisé.

6. Compte tenu des moyens limités approuvés dans le budget du PAM pour 1989 et conformément à la demande formulée par le Coordonnateur du PAM, le budget du PAP prévu pour 1989 n'a pas été augmenté par rapport au budget approuvé pour 1988. Pour cette raison et compte tenu du fait que la mise en oeuvre des projets pilotes par pays exige l'engagement des consultants, experts et institutions méditerranéens et internationaux, du plan de travail proposé pour 1989 a été supprimé un nombre d'activités initiées dans la période précédente et qui se sont avérées comme indispensables et réalistes.

7. Etant donné les contraintes précitées, lors de la formulation de la proposition de plan de travail, la priorité a été accordée aux activités qui sont étroitement liées à la planification intégrée et à la gestion des zones côtières (projets pilotes par pays, bases méthodologiques, outils et techniques de planification intégrée, EIA). Il a été tenu compte du fait que les activités envisagées contribuent à la réalisation des objectifs de la Déclaration de Gênes.

8. Jusqu'à la fin de 1988 et lors de la réalisation du Programme en 1989, le PAP/CAR essaiera d'assurer des moyens supplémentaires en dehors du PAM pour faciliter la mise en oeuvre du Programme. Le PAP/CAR espère qu'il jouira, dans son effort, du soutien complet de l'Unité de coordination du PAM et du CAP/OZC-PNUE. Les liens qui seront établis entre le PAP et les autres programmes du PAM quant aux activités à mener dans des zones pilotes choisies augmenteront l'efficacité de l'action et permettront d'aboutir à des résultats plus intégraux.

IV PROPOSITION DE PLAN DE TRAVAIL POUR 1989

Partant de l'approche méthodologique proposée, la proposition de plan de travail a été répartie en trois sections:

- A. Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes (activités au sein des actions individuelles qui sont orientées vers la planification intégrée et la gestion; méthodologie, outils et techniques de planification intégrée; projets pilotes par pays).
- B. Projets coopératifs à l'échelle régionale (réduction du risque sismique, érosion des sols, développement rationnel de l'aquaculture).
- C. Appui général au PAP.

A. Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes

1. Activités dans le cadre de l'action prioritaire "Planification intégrée":

- diffusion, promotion et vérification du Cadre méthodologique commun pour la planification intégrée et la gestion des zones côtières méditerranéennes (en l'utilisant dans le cadre des projets pilotes par pays, lors des cours de formation et des missions d'experts);
- préparation d'un atelier sur l'utilisation de systèmes modernes de recueil et de traitement de données et sur les autres techniques pour la planification intégrée applicables dans les pays méditerranéens;
- activités préparatoires à la formation en matière d'application des outils et des techniques de pointe dans le cadre du processus de planification intégrée et de gestion des zones côtières méditerranéennes.

2. Projets pilotes par pays:

a) Littoral syrien

- mise au point d'une étude préliminaire du plan intégré du littoral syrien,
- présentation de l'étude au gouvernement du pays-hôte et recommandations pour une action immédiate,
- élaboration d'une proposition de programme d'élaboration du plan intégré du littoral syrien.

b) Baie d'Izmir (Turquie)

- mise au point d'une étude d'impact sur les bassins de stabilisation, et sa présentation,
- travail sur les études liées à l'assainissement de la baie et au projet de traitement des déchets liquides,

- application des résultats en matière d'atténuation des risques sismiques,
- coopération et assistance en matière de mise en place de réseaux d'institutions et de formation des experts du Département de la Protection de l'Environnement de la Municipalité Métropolitaine d'Izmir,
- formation et activités préparatoires liées à l'étude préliminaire du plan intégrée de la zone d'Izmir.

c) Baie de Kastela (Yougoslavie)

- coopération et assistance dans le cadre du projet "Gestion des ressources naturelles de la baie de Kastela",
- formation des experts participant au projet,
- établissement d'un inventaire des polluants,
- évaluation de la capacité écologique de la baie,
- définition des critères pour la décharge des eaux usées dans la baie,
- définition des standards relatifs à la décharge des effluents locaux,
- création d'un système de surveillance continue et d'information.

d) Participation du PAP à un projet pilote au niveau du PAM (Rhodes - Grèce):

- coopération et assistance dans le cadre des actions relatives à la réhabilitation du centre historique,
- application des résultats relatifs à la réduction du risque sismique,
- coopération et assistance en matière de gestion des ressources en eau et de prévention de la pollution et de l'intrusion de la mer dans les aquifères,
- coopération et assistance quant aux problèmes liés au traitement et à la décharge des déchets liquides,
- formation et activités préparatoires à l'élaboration d'une étude préliminaire du plan intégré de l'île,
- formulation d'une proposition pour la préparation du plan intégré de l'île.

e) Activités préparatoires liées à:

- la zone de Paphos (Chypre): formulation d'un programme à exécuter dans la période 1990-1991;
- la formulation d'un programme à exécuter dans un des pays maghrébins dans la période 1990-1991.

3. Gestion des ressources en eau dans les îles et les zones côtières isolées

- a) Un code pratique en matière de réutilisation agricole des effluents urbains sera élaboré, si possible avec une institution renommée de la région méditerranéenne et avec le soutien partial du pays-hôte.

- b) Un atelier, lors duquel sera présenté, évalué et amendé le code pratique précité, sera préparé et organisé.
- c) Dans le cadre du projet de gestion des ressources en eau dans l'île de Malte sera élaboré un modèle général des aquifères dans les îles méditerranéennes et seront préparés des documents pour un cours de formation lors duquel sera utilisé ce modèle.
- d) Une coopération directe avec les pays intéressés sera établie à travers des missions d'experts ou dans le cadre des projets pilotes en cours.
- e) Dans le cadre du MAP Technical Reports Series sera publié un rapport technique sur la réutilisation agricole des effluents urbains.

4. Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens

- a) Un atelier sur l'évaluation du patrimoine architectural et urbain sera organisé et des documents à présenter lors de cet atelier seront élaborés.
- b) La première partie des lignes directrices en matière de processus intégré de réhabilitation et de reconstruction des établissements historiques méditerranéens sera publiée. Cette partie englobera: (i) les relevés d'architecture et les analyses de l'état actuel du patrimoine architectural et urbain, (ii) la méthodologie d'étude, de recherche et de présentation du développement spatial des villes et des édifices historiques, et (iii) l'évaluation du patrimoine architectural et urbain.
- c) Des cours de formation et des missions d'experts dans les pays intéressés seront organisés à l'intérieur des projets pilotes en cours.
- d) Coopération dans le cadre de l'action sur les 100 sites historiques d'intérêt commun pour la Méditerranée.

5. Développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement

- a) Un atelier sera organisé dans le but de discuter, d'évaluer et d'amender un projet de lignes directrices en matière d'approche environnementale à la planification et à la gestion du développement du tourisme, qui sera préparé en 1988.
- b) Diffusion et promotion des lignes directrices.
- c) Des missions d'experts seront envoyées dans les pays intéressés pour aider les experts locaux à élaborer des études d'impact pour les équipements ou les zones touristiques.

6. Sources d'énergie renouvelable

- a) Un cours de formation à l'application pratique de l'énergie renouvelable dans les conditions méditerranéennes sera préparé et organisé, avec la collaboration et l'assistance d'une institution internationale de haute renommée et du pays-hôte.
- b) Les documents préparés pour le cours de formation en anglais seront traduits en français et diffusés aux pays intéressés.

7. Gestion des déchets solides et liquides

- a) Un cours de formation à la gestion et à l'entretien des installations de traitement des effluents urbains sera organisé en coopération avec une institution internationale renommée et avec le soutien partial du pays-hôte.
- b) Deux ateliers seront organisés dans le but de réviser, d'évaluer et d'amender le projet de Guide pratique en matière de gestion des déchets solides et le Code pratique en matière de gestion des déchets liquides dans la région méditerranéenne (documents préparés en 1988).

8. Evaluation de l'impact sur l'environnement (EIA)

- a) Trois études d'impact pour deux sites choisis au Maroc seront achevées et une réunion d'experts sera organisée dans le but d'évaluer ces études.
- b) Une réunion d'experts sera organisée conjointement avec l'Unité de Coordination du PAM et le CAP/OZC dans le but d'examiner la procédure simplifiée d'EIA et d'établir sa version finale.
- c) Un cours de formation au niveau régional en matière d'application de la procédure simplifiée d'EIA dans les conditions méditerranéennes sera organisé avec le concours du CAP/OZC.

B. Projets de coopération

1. Projet de coopération "Réduction du risque sismique dans la région méditerranéenne"

- a) Ce projet a démarré en 1988 en tant qu'un projet du PNUD (RER/87/022) auquel l'Italie a offert l'hospitalité. En 1989, le PAP prendra part au travail du Comité d'orientation du projet et organisera des consultations sur des thèmes choisis dans les différents domaines prioritaires.

- b) Deux missions d'experts seront organisées dans le cadre des projets pilotes par pays, et ce aux fins de l'échange d'expériences en matière d'application des procédures de réduction du risque sismique dans l'aménagement du territoire et le processus de planification intégrée.

2. Projet de coopération "Définition des critères écologiques de développement rationnel et de protection de l'aquaculture dans les zones côtières méditerranéennes"

- a) Toutes les activités nécessaires seront accomplies et les conditions créées pour la mise en oeuvre du projet. Si nécessaire, le projet sera reformulé en conformité avec les fonds disponibles et les conditions dans le pays-hôte potentiel.
- b) La coopération et l'assistance seront assurées en matière d'identification et de protection des sites aquacoles et d'établissement de projets de gestion écologiquement rationnelle de l'aquaculture dans le cadre des projets pilotes ainsi que dans les autres pays intéressés.

3. Projet de coopération "Inventaire et réseau de mesures de l'érosion pour une gestion des sols sans préjudice à l'environnement"

- a) Les activités seront accomplies et les conditions créées pour le démarrage de la première phase du projet (l'Espagne sera le pays-hôte et l'ICONA l'institution d'accueil du projet).
- b) Des documents pour deux ateliers seront préparés.
- c) Deux ateliers seront préparés et organisés, un sur l'état des connaissances actuelles et les problèmes en matière de cartographie de l'érosion, et l'autre sur l'état des connaissances actuelles et les problèmes en matière d'érosion des sols par les eaux de pluie.
- d) Sur la base des résultats de ces deux ateliers sera élaboré un programme détaillé de la deuxième phase du projet (à exécuter dans la période 1990-1992).

C. Support général au PAP

Toutes les activités nécessaires seront accomplies pour assurer: (a) une gestion et une coordination continues du Programme dans son entier, (b) la coopération avec l'Unité de coordination et les autres composantes du PAM, (c) la collaboration avec les organismes de l'ONU et les institutions internationales, (d) la coopération avec les structures focales nationales des Parties contractantes, et (e) l'information sur le progrès atteint dans le cadre des activités du PAP.

Des rapports financiers et des rapports sur l'état d'avancement des activités du PAP seront préparés et soumis régulièrement.

Le Bulletin du PAP en anglais, français et arabe sera publié trimestriellement.

Pour la réunion du Comité socio-économique à se tenir en 1989 seront établis un rapport sur l'état d'avancement des activités du PAP et une proposition de plan de travail et de budget pour la période biennale 1990-1991.

Des unités additionnelles de traitement de textes, un télécopieur et un nouveau télex seront acquis.

Une banque de données sera créée selon les actions prioritaires, qui sera harmonisée avec la banque de données du PAM.

Un centre documentaire du PAP sera créé. Il sera mis à la disposition des institutions et des experts des Parties contractantes ainsi que d'autres usagers.

IV BUDGET PROPOSE POUR LES ACTIVITES PREVUES D'ETRE ACCOMPLIES EN 1989

1. Suivant les instructions données par l'Unité de coordination du PAM à Athènes, le budget du PAP proposé pour 1989 est resté au niveau de celui approuvé pour 1988 (710.000 dollars E.U.) bien que les activités développées dans la période 1987-1988 et les actions jugées prioritaires et urgentes nécessitent au moins le montant proposé lors de la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes et approuvé par la réunion des structures focales nationales du PAP (850.000 dollars E.U.).

2. Conformément aux conclusions de la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes (UNEP/IG.74/5, point 132), en plus de la contribution financière des Parties contractantes, dans un annexe sont indiquées les contributions des pays-hôtes à des programmes spécifiques (fonction catalytique du PAP) et au PAP/CAR.

3. Pour comparaison, la proposition de budget est accompagnée du budget approuvé pour 1988.

4. La proposition de budget contient les tableaux suivants:

- Ventilation par action;
- Ventilation par rubrique du budget;
- Contribution aux activités et au PAP/CAR par les pays-hôtes.

PROPOSITION DE BUDGET DU PAP POUR 1988

1. VENTILATION PAR ACTIVITE

000 dollars E.U.

Approuvé Proposé pour
pour 1988 1989

A.	<u>Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes</u>		
1.	Planification intégrée et gestion: Projets pilotes par pays; outils et techniques de planification intégrée	130	185
3.	Ressources en eau	72	40
4.	Etablissements historiques	60	45
5.	Tourisme	50	40
6.	Energies renouvelables	45	45
7.	Gestion des déchets solides et liquides	48	60
8.	EIA	45	40
Total pour cet élément		450	455

B.	<u>Projets de coopération multilatérale</u>		
1.	Zones sismiques	30	15
2.	Aquaculture	15	10
3.	Protection du sol	35	50
Total pour cet élément		80	75

3.	<u>Support</u>	180	130
----	----------------	-----	-----

GRAND TOTAL	710	710
-------------	-----	-----

PROPOSITION DE BUDGET DU PAP POUR 1989

2. VENTILATION PAR RUBRIQUE

	h/m	Approuvé 1988	Proposé pour 1989
1. PERSONNEL			
(a) Experts			
- Directeur	6	35,000	35,000
- Coordonnateur du projet	6	20,000	20,000
(b) Consultants		184,000	175,000
(c) Appui administratif		50,000	50,000
Total pour cet élément		289,000	280,000
2. VOYAGES			
		29,000	32,000
3. SOUS-TRAITANCE			
		125,000	62,000
4. FORMATION ET REUNIONS			
		175,000	249,000
5. EQUIPMENT			
(a) Consomptible		4,000	4,000
(b) Non-consomptible		3,000	9,000
Total pour cet élément		7,000	13,000
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX			
		-	-
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS			
		3,000	4,000
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS			
		39,000	28,000
9. DIVERS			
		43,000	42,000
GRAND TOTAL		710,000	710,000

PROPOSITION DE BUDGET DU PAP POUR 1989

CONTRIBUTIONS AUX ACTIVITES ET AU PAP/CAR PAR LES PAYS-HOTES

000 dollars E.U.

	Proposition de budget du PAP pour 1988	Contribution par les pays-hôtes ou les institutions-nôtes	
<hr/>			
A.	<u>Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes</u>		
1.	Planification intégrée et gestion: Projets pilotes par pays	185	300 Baie de Kastela* 300 Izmir* 200 Littoral syrien* ? Rhodes
3.	Ressources en eau	40	1,500 Malte
4.	Etablissements historiques	45	20 Préparat. atelier - pays-hôte
5.	Tourisme	40	20 Préparat. atelier - pays-hôte
6.	Energies renouvelables	45	40 Cours de formation Part. CIEMAT et pays-hôte
7.	Gestion des déchets solides et liquides	60	30 CEFIGRE et pays-hôte
8.	EIA	40	25 Izmir 25 Chypre ? Maroc ? PNUE-CAP/OZC
<hr/>			
B.	<u>Projets de coopération multilatérale</u>		
1.	Réduction du risque sismique	15	1,900 Italie & organismes ONU.
2.	Aquaculture	10	?
3.	Protection du sol	50	75 ICONA, Espagne
<hr/>			
3.	<u>Support</u>	180	180 Pays-hôte
<hr/>			
	GRAND TOTAL	710	
<hr/>			

* estimé par le PAP/CAR, en espèces et en nature